



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	07.09.2021
<b>Titre du projet du marché</b>	m2-m3 - Projet de développement des métros - Prestations de services d'ingénierie et d'architecture - Opérations 3 et 5, arrière-gare et remisage Croisettes, phases SIA 31 à 53
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	224012
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1208511
<b>Date de publication SIMAP</b>	16.07.2021
<b>Adjudicateur</b>	Canton de Vaud / Département des infrastructures et des ressources humaines/Direction des métros
<b>Organisateur</b>	Direction générale de la mobilité et des routes DGMR Direction des métros, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, Suisse, E-mail: christine.laub@vd.ch
<b>Inscription</b>	Sur SIMAP, pas de délai
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue
<b>Questions</b>	11.08.2021 Seules les questions posées sur le forum Simap sont acceptées
<b>Rendu documents</b>	16.09.2021 à 11h00 L'offre doit être déposée en deux exemplaires papier et un exemplaire numérique (Clé USB). L'offre doit être déposée, de manière non anonyme, sous pli fermé mentionnant « Métros m2-m3 – Prestations de services d'ingénierie et d'architecture - Opérations 3 & 5 : Arrière-gare et remisage Croisettes - Phases SIA 31 à 53 » - « Offre – A ne pas ouvrir ». L'offre doit être en possession de l'adjudicateur à la date et heure mentionnée pour le dépôt.
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre.
<b>Type de procédure</b>	Standard de base Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: 71250000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage Il est envisagé soit un mandataire individuel, soit une association de mandataires. Spécialités engagés : Architecte, Ingénieurs civils, Géotechnicien, Géomètre.
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Au sein du Projet m2-m3, le présent mandat concerne des prestations d'architecture et de génie civil pour l'arrière-gare et le remisage en bout de ligne du métros m2 (opérations 3 et 5). L'étendue géographique, les délais et les coûts concernés sont décrits au chapitre 4 du cahier des charges. Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA 102 et 103. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise L'association est limité à cinq membres. L'association ne peut pas contenir plus de deux membres ingénieurs civils, un membre architecte, un membre géotechnicien et un membre géomètres. L'ingénieur civil est pilote. La part du pilote (ingénieur civil) doit être de 51% minimum. Un membre est limité à une association. Un membre ne peut pas être sous-traitant dans une association et membre d'une autre.
<b>Sous-traitance</b>	Admise La part sous-traitance est limitée à 20%. Un sous-traitant peut être sous-traitant dans plusieurs groupement ou bureaux isolés.

<b>Mandataires préimprimés</b>	Les bureaux préimprimés sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres ou peuvent être disponibles sur demande.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	<p>M. Martin Schneider, Membre de la Direction de projet, DGMR, DIRH – Etat de Vaud</p> <p>M. Olivier Müller, Chef de projet ouvrages souterrains, tl – Transports publics de la région lausannoise</p> <p>M. Nicolas Fröhlich, Chef de projet architecture, tl - Transports publics de la région lausannoise</p> <p>M. Yannick Fournier, Chef de projet système, tl – Transports publics de la région lausannoise</p> <p>Suppléants :</p> <p>M. Yves Trottet, Directeur de projet, DGMR, DIRH – Etat de Vaud</p> <p>M. Julien Bauer, Membre de la Direction de projet, tl – Transports publics de la région lausannoise</p> <p>Mme Evelyne Tornare, Cheffe de projet environnement &amp; géologie, DGMR, DIRH – Etat de Vaud</p>
<b>Conditions de participation</b>	<p>Respect des prescriptions relatives aux conditions de travail (conventions collectives) en vigueur dans le Canton de Vaud ou prescriptions équivalentes.</p> <p>Être spécialisé pour des prestations d'ingénieurs civils ou d'architecture, soit seul, soit en groupement, soit avec ou sans sous-traitance.</p>
<b>Critères d'aptitude</b>	--
<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	<p>C1 : Prix 20% (Méthode 3/2)</p> <p>C2 : Organisation pour l'exécution du marché 40% (yc temps consacré)</p> <p>C3 : Qualité technique de l'offre 20%</p> <p>C4 : Contribution du candidat aux critères DD 10%</p> <p>C5 : Références du candidat 10%</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p>
<b>Indemnités / prix :</b>	Pas d'indemnités.

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li><li>• La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.</li><li>• Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation du marché sont correctes.</li><li>• Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués.</li><li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</li><li>• Les délais sont corrects.</li><li>• Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.</li><li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.</li></ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	--
<b>Observations de l'OMPr</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.</li><li>• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</li></ul>

